

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 11 AVRIL 2019

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 15/04/2019
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 15/04/2019 et
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 04/04/2019

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 11 du mois d'AVRIL en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT à la salle de la Mairie des Souhesmes.

Etaient présents : Gérard BUYS - Jacqueline CHAMPENOIS - Laurence LESIRE - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - David HOFFMANN - Cyrille LEPAUL

Absent excusé : Alain BERAUT

Absent non excusé : - Jean-Louis ORTEGA-HERRERA

Conseillers consultatifs présents : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Michelle BOEDEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2019-12	Vote du Budget primitif 2019
2019-13	Débat PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU

2019-12 : Vote du Budget Primitif 2019

Présentation du BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
328 980.50€	328 980.50€	230 158.15€	230 158.15€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2019 proposé par le Maire.

2019-13 BIS: PADD : Débat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L.151-5 et L. 153-12 ;

Vu les délibérations du 16 décembre 2015 et du 21 mars 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu la délibération du 10 avril 2018 prescrivant l'application du contenu modernisé du Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a eu lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme

Le Maire présente les sept Orientations du PADD au Conseil Municipal :

1. Orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme ;
2. Orientations générales concernant l'habitat ;
3. Orientations générales concernant les transports et les déplacements ;
4. Orientations générales concernant les réseaux d'énergie et le développement des communications numériques ;

5. Orientations générales concernant l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ;
6. Orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
7. Objectifs chiffrés fixés en matière de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

OUI les membres du Conseil municipal, dont les principales interventions ont porté sur les points suivants :

- L'importance de la sécurisation de la traverse
- La préservation des usoirs
- Le comblement des dents creuses
- La conservation de l'augmentation de la population mesurée et cohérente avec la dynamique actuelle
- Le maintien du tissu artisanal local
- La protection du paysage vallonné de la Commune
- Les disponibilités des terrains
- L'utilisation des réserves foncières disponibles

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de :

- **PRENDRE ACTE** que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

2019-12	Vote du Budget primitif 2019
2019-13	Débat PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU

Le Maire, Gérard

La secrétaire de séance, Michelle BOEDEC

Gérard BUYS

BERAUT Alain

CHAMPENOIS Jacqueline

LESIRE Laurence

FLOQUET Christophe

Michelle BOEDEC

Delphine DELANDRE

HOFFMANN David

LEPAUL Cyrille

~~ORTEGA HERRERA Jean-~~

Louis